

Placements financiers

---

# CONSERVATEUR OPPORTUNITÉ ACTIONS 20

---

**Profitez de la hausse potentielle des marchés actions français avec une protection du capital à l'échéance.**

La protection du capital à l'échéance s'entend hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur et déduction faite de la commission de souscription et/ou des frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

Conservateur Opportunité Actions 20 est une unité de compte proposée comme support de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement) des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

Le support est libellé en euros. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance, le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (CAC 40®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*.

Ce support représentatif d'un instrument financier complexe s'adresse aux investisseurs souhaitant diversifier leurs avoirs et qui disposent de l'expérience et des connaissances suffisantes pour en appréhender les caractéristiques.

Document non contractuel à caractère publicitaire.

# Caractéristiques du support



TIREZ PROFIT DE LA HAUSSE  
POTENTIELLE DES MARCHÉS  
ACTIONS FRANÇAIS

Instrument financier représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite (Cadre fiscal « Madelin » uniquement) (ci-après le « Contrat »).

L'investisseur est soumis au risque de défaut et/ou de faillite de l'Émetteur, de perte de capital investi, ainsi qu'aux risques de crédit, de marché, de liquidité et de financement. Les illustrations présentées dans cette fiche commerciale se situent dans le cadre d'une détention jusqu'à la date d'échéance ou dans le cadre d'un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, tel que décrit dans la partie « Mécanismes du support ».

En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (CAC 40<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*.

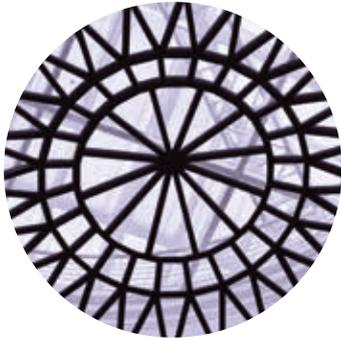
- Format : Titre de créance de droit new-yorkais de type Euro Medium Term Note (EMTN)

- Émetteur : The Goldman Sachs Group Inc. dans le cadre du Prospectus de Base Européen (Base Prospectus) du 05/06/2015 (dont les références sont données en dernière page du présent document). Les notations de l'Émetteur en vigueur au 25/01/2016 sont : BBB+ (S&P) / A (Fitch) / A3 (Moody's).

- Protection en capital : À l'échéance (ou le cas échéant, à une date de remboursement anticipé), l'Émetteur garantit 100 % de la valeur nominale<sup>(1)</sup> du support (libellée en euros). Le nombre d'unités de compte garanti à l'échéance est établi déduction faite des frais du Contrat (commissions de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion) (ci-après les « Frais du Contrat »).

- Possibilité de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur : À l'issue de chacune des 8 premières années, l'Émetteur aura la possibilité de rembourser le support par anticipation aux dates de paiement suivantes : 22/03/2017, 22/03/2018, 22/03/2019, 23/03/2020, 22/03/2021, 22/03/2022, 22/03/2023 et 22/03/2024, sous réserve de convention de jours ouvrés. Le support prendra alors fin à la date de remboursement concernée.

<sup>(1)</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (CAC 40<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Opportunité Actions 20, la valeur nominale est de 1000 €.



– Devise : Euro (EUR)

– Code ISIN : XS1308292363

– Période de commercialisation : Du 08/02/2016 au 15/03/2016

– Son évolution est fonction du : CAC 40<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis) (l'indice sous-jacent). L'indice CAC 40<sup>®</sup> est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières françaises.

Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. La valeur du point de sortie lissé de l'indice CAC 40<sup>®</sup> qui tient lieu de référence pour le support est calculée comme la moyenne arithmétique des cours de clôture observés aux 25 dates de constatation mensuelle : tous les 15 du mois, du 15 mars 2023 au 15 février 2025 et le 14 mars 2025.

Si une des dates de constatation prévues n'est pas un jour de calcul de l'indice (étant le jour où le CAC 40<sup>®</sup> est habituellement calculé et publié par Euronext Paris S.A.), le cours de clôture de l'indice CAC 40<sup>®</sup> du jour de calcul de l'indice suivant s'appliquera. Le niveau de référence initial pour le calcul de la performance de l'indice est le cours de clôture du 15 mars 2016.

– Date d'échéance : 21/03/2025 (sauf cas de remboursement anticipé).

– Maturité : 9 ans (sauf cas de remboursement anticipé).

– Valeur nominale : 1 000 EUR pour une part de Conservateur Opportunité Actions 20

– Prix de vente : 100 % de la valeur nominale le 08/02/2016

– Date d'émission : 08/02/2016

– Cotation : Luxembourg Stock Exchange

– Liquidité : Quotidienne

– Éligibilité : Unité de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement)

– Frais applicables sur versement et en cours de Contrat : Frais du Contrat

# Mécanismes du support



TIREZ PROFIT DE LA HAUSSE POTENTIELLE DES MARCHÉS ACTIONS FRANÇAIS

**Conservateur Opportunité Actions 20** est une solution d'investissement permettant de tirer profit de la hausse potentielle des marchés actions français (CAC 40<sup>®</sup>) tout en bénéficiant d'une protection de 100 % de la valeur nominale<sup>(1)</sup> du support (libellée en euros) (avant déduction des Frais du Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat) à l'échéance (ou le cas échéant, à une date de remboursement anticipé) (tel que précisé à la page « Caractéristiques du support »). Conservateur Opportunité Actions 20 présente en outre la possibilité d'un remboursement anticipé annuel, au gré de l'Émetteur, à partir de 2017 et jusqu'en 2024.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ À L'ISSUE DE CHACUNE DES 8 PREMIÈRES ANNÉES

De la première à la huitième année, l'Émetteur du titre représentatif de l'unité de compte du Contrat a la possibilité d'activer un remboursement par anticipation. A la date de remboursement anticipé correspondante, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Opportunité Actions 20 sera égale à :

**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)<sup>(1)</sup>  
+ 6 % de la valeur nominale du support<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine**

Ceci correspond à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut (« TRAAB ») de 5,88 % en cas de remboursement anticipé la première année et de 5 % en cas de remboursement anticipé la huitième année. Le Taux de Rendement Actuariel Annuel net de frais de gestion supportés par le Contrat se situera entre 3,99 % et 5,37 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

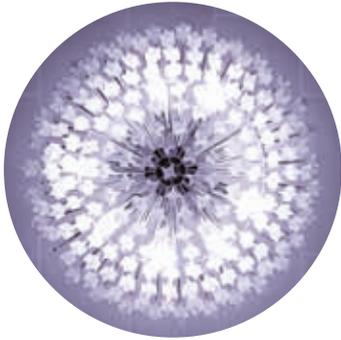
<sup>(1)</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur.  
Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (CAC 40<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Opportunité Actions 20, la valeur nominale est de 1 000 €.

<sup>(2)</sup> Codes ISIN de Pluvalor Premium : FR0011461326 (part C), FR0011461334 (part D).

Dans le cas du remboursement anticipé, le TRAAB est calculé sur la base d'un investissement à compter de la date de fin de période de commercialisation (le 15/03/2016) et jusqu'à la date de paiement par l'Émetteur correspondant à ce remboursement anticipé. Il est déterminé avant déduction des Frais du Contrat (exposés dans les notes/notices et conditions générales du Contrat) et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat.

Suite à un remboursement anticipé, le support prend fin et un arbitrage automatique et gratuit de la valeur alors acquise sera effectué sur le support Pluvalor Premium<sup>(2)</sup> ou un support de nature similaire dans le cas où Pluvalor Premium ne serait plus disponible (support non garanti). De fait, la protection du capital prend fin.

Un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur interviendrait probablement en cas de baisse du taux de refinancement de l'Émetteur et / ou en cas de forte hausse de l'indice CAC 40<sup>®</sup> au-delà des 6 % par année écoulée prévus en cas de remboursement anticipé. Dans ce dernier cas, le remboursement anticipé interviendrait plutôt en fin de période. À la date d'émission, la probabilité de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur est faible ; elle est susceptible d'évoluer au cours de la vie du support en fonction des conditions de marché.



## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'échéance, le 21/03/2025, la valeur finale en euros d'une part du Conservateur Opportunité Actions sera égale à :

**100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros) <sup>(1)</sup>  
+ 100 % de la performance retenue pour l'indice CAC 40<sup>®</sup> si celle-ci est positive**

La performance retenue pour l'indice CAC 40<sup>®</sup> est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau de référence initial du CAC 40<sup>®</sup>, correspondant à son cours de clôture du 15 mars 2016, et son niveau de sortie, si cette variation est positive. Le niveau de sortie du CAC 40<sup>®</sup> est un point de sortie lissé du CAC 40<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis), dont la valeur est calculée comme la moyenne arithmétique des cours de clôture observés aux 25 dates de constatation mensuelle : tous les 15 du mois, du 15 mars 2023 au 15 février 2025 et le 14 mars 2025. Si une des dates de constatation prévues n'est pas un jour de calcul de l'indice, le cours de clôture de l'indice CAC 40<sup>®</sup> du jour de calcul de l'indice suivant s'appliquera.

Conservateur Opportunité Actions 20 est un support en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement), représentatif d'un titre de créance, soumis au risque de défaut ou d'insolvabilité de l'Émetteur, The Goldman Sachs Group Inc., de perte du capital investi, ainsi qu'aux risques de crédit, de marché, de liquidité et de financement.

L'organisme d'assurance s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Le rendement de l'unité de compte à l'échéance du titre de créance qu'elle représente est conditionné par sa détention jusqu'à cette date.

Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance peut lui être supérieur, inférieur, voire être négatif. L'unité de compte ne donne pas lieu à versement de coupons.

<sup>(1)</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur.

Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (CAC 40<sup>®</sup>), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Opportunité Actions 20, la valeur nominale est de 1 000 €.

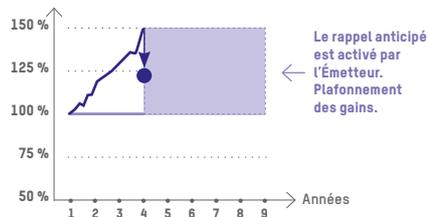
# Illustrations des mécanismes du support

LA VALEUR DE RÉFÉRENCE DU CAC 40® EST CALCULÉE COMME LA MOYENNE DES COURS DE CLÔTURE OBSERVÉS AUX 25 DATES DE CONSTATATION MENSUELLE (tel que précisé à la page « Mécanismes du support »)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Elles ne constituent pas une indication de la performance future du support. Leur objectif est de décrire les mécanismes du support du Contrat. Ces illustrations ne préjugent en rien des résultats futurs. En particulier, elles ne préjugent en rien des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts qui sont simulés dans les exemples ci-dessus sont communiqués bruts, hors Frais du Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de fin de période de commercialisation, soit le 15 mars 2016, et jusqu'à la date d'échéance, le 21 mars 2025. En cas de remboursement par anticipation au gré de l'Émetteur, le calcul du TRAAB est effectué de la date de fin de période de commercialisation, soit le 15 mars 2016, et jusqu'à la date de paiement par l'Émetteur correspondant à ce remboursement anticipé.

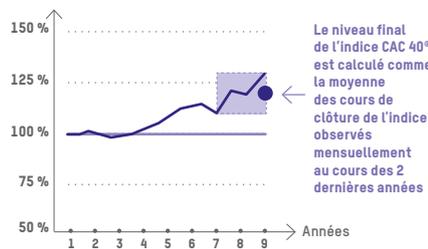
<sup>11</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (CAC 40®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Opportunité Actions 20, la valeur nominale est de 1 000 €.

## SCÉNARIO FAVORABLE



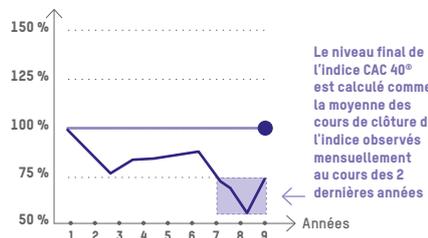
À l'issue de la 4<sup>ème</sup> année, le 23 mars 2020, l'Émetteur du titre active son « remboursement par anticipation ». La valeur finale de Conservateur Opportunité Actions 20 est alors de 124 % de la valeur nominale du support<sup>11</sup>. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,49 % (avant déduction des Frais du Contrat et avant fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat sur la base d'un investissement à compter du 15 mars 2016 et jusqu'au 23 mars 2020). Le Taux de Rendement Actuariel Annuel net de frais de gestion supportés par le Contrat se situera entre 4,47 % et 4,98 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO MÉDIAN



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre. À l'échéance, la valeur du point de sortie lissé du CAC 40® présente une performance de 20 %. La valeur finale de Conservateur Opportunité Actions 20 est égale à 120 % de la valeur nominale du support<sup>11</sup>. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 2,04 % (avant déduction des Frais du Contrat et avant fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat sur la base d'un investissement à compter du 15 mars 2016 au 21 mars 2025). Le Taux de Rendement Actuariel Annuel net de frais de gestion supportés par le Contrat se situera entre 1,06 % et 1,55 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

## SCÉNARIO DÉFAVORABLE



L'Émetteur n'a pas remboursé par anticipation le titre. À l'échéance, la valeur du point de sortie lissé du CAC 40® présente une performance négative de -35,6 %. La valeur finale de Conservateur Opportunité Actions 20 est égale à 100 % de la valeur nominale du support<sup>11</sup>. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0 % (avant déduction des Frais du Contrat et avant fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat sur la base d'un investissement à compter du 15 mars 2016 au 21 mars 2025). Le Taux de Rendement Actuariel Annuel net de frais de gestion supportés par le Contrat se situera entre -0,96 % et -0,48 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

— Évolution de l'indice CAC 40®

— Seuil de protection du capital à l'échéance

## LE CAC 40®



— Évolution de l'indice CAC 40®

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable de performances futures. Source Bloomberg au 26/01/2016. La valeur du CAC 40® peut être obtenue à l'adresse suivante [conservateur.fr](http://conservateur.fr).

L'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis) est composé des 40 valeurs les plus actives cotées sur Euronext Paris parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières françaises. Cet indice, représentatif des différents secteurs d'activités, a pour objectif de refléter la tendance globale de l'économie française. Sa composition est revue tous les trimestres afin de maintenir cette représentativité. La performance de l'indice CAC 40® dépend uniquement des variations de cours des actions et non des dividendes versés par les actions qui ne sont pas réinvestis dans l'indice. Il convient en outre de noter que l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice. Ceci implique que sa performance sera moindre que celle d'un indice dans lequel les dividendes sont réinvestis. LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. Événements exceptionnels affectant l'indice sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) : afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la Documentation Juridique relative au support (dont les références sont données en dernière page du présent document) prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

# Avantages et inconvénients

## AVANTAGES

- À l'échéance, la valeur finale du support est au moins égale à 100 % de la valeur nominale du support<sup>(1)</sup>, quelle que soit la performance de l'indice CAC 40®.
- Le cas échéant, à l'échéance, l'investisseur peut profiter de la hausse du CAC 40®. Il bénéficie d'une indexation égale à 100 % de la performance positive retenue pour l'indice CAC 40® sur les 25 dates de constatation mensuelle du CAC 40®.
- Si le titre est remboursé par anticipation au gré de l'Émetteur, l'investisseur bénéficie de 100 % de la valeur nominale du support<sup>(1)</sup> augmentée de 6 % de cette valeur nominale<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine du support et ce, quelle que soit la performance de l'indice CAC 40® alors constatée.

## INCONVÉNIENTS

- Si à l'échéance, la performance moyenne calculée selon les 25 dates de constatation mensuelle du CAC 40®<sup>(2)</sup> est négative ou nulle, l'investisseur récupère uniquement la valeur nominale du support (avant déduction des Frais du Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat)<sup>(1)</sup>.
- Risques de crédit ou de contrepartie : l'investisseur est exposé aux risques de faillite et/ou de défaut de l'Émetteur (qui induisent un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de sa qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du support).
- La protection de la valeur nominale<sup>(1)</sup> ne profite qu'aux investisseurs conservant le support jusqu'à échéance. En cas de rachat partiel ou total du Contrat, d'arbitrage en sortie du support ou de décès de l'assuré avant l'échéance, le capital n'est pas garanti. L'investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale de son capital investi sur ce support.
- Le rendement à l'échéance peut être inférieur au rendement d'un dépôt monétaire classique sur la même période.
- Le point de sortie lissé retenu pour le calcul de la performance à l'échéance peut être inférieur au cours de clôture de l'indice CAC 40® observé à cette date.
- Si l'Émetteur devait décider d'activer un remboursement anticipé, notamment suite à une forte hausse de l'indice CAC 40®, l'investisseur ne bénéficierait que partiellement de la hausse de l'indice CAC 40®, du fait du plafonnement des gains.
- Le support Conservateur Opportunité Actions 20 ne bénéficie pas de la garantie d'un tiers.

<sup>(1)</sup> Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (CAC 40®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Opportunité Actions 20, la valeur nominale est de 1 000 €.

<sup>(2)</sup> Le CAC 40® est défini sur la page intitulée « Illustrations des mécanismes du support ». La valeur du point de sortie lissé à l'échéance est précisée à la page intitulée « Mécanismes du support ».

**AVERTISSEMENT : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire.**

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseillers financiers, fiscaux, comptables et juridiques. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées *a posteriori* si elles se révélaient erronées. Les données chiffrées éventuellement utilisées à titre d'illustration ne reflètent aucunement la valorisation du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement).

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne-retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion (ou de souscription) au Contrat. Les conditions d'adhésion (ou de souscription) audit Contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales, la note ou la notice d'information et ses annexes. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier. La souscription, le placement, la revente de l'Instrument Financier ne pourra pas intervenir par voie d'offre au public en France ou dans un quelconque pays.

Hors Frais du Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables : l'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du Contrat choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur au rendement à l'échéance, inférieur, voire négatif.

**FACTEURS DE RISQUE DU SUPPORT EN UNITÉS DE COMPTE :** Avant d'affecter le ou les versements opérés sur le Contrat à l'unité de compte adossée à l'Instrument Financier, les souscripteurs du Contrat doivent lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base Européen (*European Base Prospectus*), tel que complété, relatif au programme EMTN de l'Émetteur pour la souche F daté du 05/06/2015 (le « Prospectus de Base ») et aux Conditions Définitives (*Final Terms*) qui contiennent ensemble les seules caractéristiques des Instruments Financiers faisant foi, ainsi que d'autres informations (ensemble, la « Documentation Juridique »).

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables à l'Instrument Financier sont ceux décrits dans la Documentation Juridique. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Européen révisé périodiquement. Ce document est disponible à l'adresse suivante : <http://www.goldmansachs-bourse.fr>.

**RISQUE DE CRÉDIT :** En investissant sur ce support, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'Émetteur, à savoir que la faillite ou le défaut de l'Émetteur peuvent entraîner la perte totale ou partielle du capital investi.

**RISQUE DE MARCHÉ :** Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du capital investi.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire même rendre le support totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du support.

**RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL :** Aucune assurance n'est donnée sur l'existence d'un marché secondaire de l'Instrument Financier. Dans les conditions normales de marché déterminées à sa discrétion, Goldman Sachs International (arrangeur de l'opération) pourra racheter l'Instrument Financier à un prix qu'il aura déterminé en fonction des paramètres de marché du moment, avec une fourchette de prix achat/vente de 1,00 %, dans la limite d'un montant total de 5 millions d'euros par jour. L'exécution de cet engagement sera sous réserve notamment (i) de conditions normales de marché, (ii) de l'absence d'événements perturbateurs (incluant de façon non limitative les événements affectant l'indice sous-jacent et le refinancement de l'Émetteur) et (iii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International ou de l'un de ses affiliés. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Goldman Sachs International peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Goldman Sachs International liés à ce rachat. Goldman Sachs International et ses affiliés ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :** LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDÉMENT DE LA RÉGLEMENTATION S DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

**AVERTISSEMENT RELATIF A L'INDICE :** Euronext Paris S.A. détient tous les droits de propriété afférents à l'indice CAC 40®. Ni Euronext Paris S.A., ni ses entreprises directement ou indirectement liées ne parrainent ou ne recommandent le produit, ou ne sont intéressées, d'une façon ou d'une autre, à l'émission ou à l'offre du produit. Euronext Paris S.A., et ses entreprises directement ou indirectement liées, déclinent toute responsabilité envers les tiers quant à l'exactitude des informations sur lesquelles se base l'indice CAC 40®, aux erreurs ou omissions dans le calcul et/ou à la distribution de l'indice ou quant à la façon dont celui-ci est utilisé dans le cadre de l'émission ou de l'offre du produit. CAC 40® et CAC® sont des marques déposées d'Euronext N.V., filiale d'Euronext Paris S.A.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, société d'assurance mutuelle,  
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris  
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 53 65 72 31  
Fax : 01 53 65 86 00  
E-mail : [netinfo@conservateur.fr](mailto:netinfo@conservateur.fr)  
[conservateur.fr](http://conservateur.fr)

Document non contractuel à caractère publicitaire.

